

Le Très Haut Débit en pratique

Quels sont ses avantages ?

Pour les particuliers, le Très Haut Débit (THD) à travers le **FTTH (Fiber To The Home)** permet de multiplier les usages simultanés: regarder la télévision en haute définition, naviguer sur Internet sans subir de long temps de chargement, opter pour le télétravail, jouer en réseau, utiliser la domotique et bien plus encore...



Télécharger un dossier de 70 photos (200 Mo)
> 27 mn Adsl / 30 sec en THD

Pour les entreprises, la fibre optique c'est la possibilité d'accéder à la visio conférence, au partage de fichiers en temps réel, au travail collaboratif, à la sauvegarde et au stockage sécurisé des données à distance ou au développement du e-commerce par exemple.



L'Agglo se mobilise pour le déploiement du Très Haut Débit (THD)

Alors que les opérateurs nationaux ne prévoyaient pas de travaux sur notre territoire avant 2020, l'Agglo a choisi de s'investir à travers un partenariat avec le **SIPPEREC** (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication), dès 2013, pour permettre la réalisation d'un réseau d'initiative public (RIP) en fibre optique sur son territoire. Ce projet ambitieux répond aux enjeux de développement économique et social d'une Agglomération comme la nôtre mais il se veut également solidaire: l'objectif est de desservir, en priorité les logements des communes ou des quartiers les moins bien couverts par l'Adsl, les entreprises et les services publics.

Une carte des communes concernées par le réseau très haut débit public est disponible sur le site de l'agglo à l'adresse www.coeuressonne.fr rubrique votre quotidien.

Pour compléter ce déploiement Cœur d'Essonne travaille avec les opérateurs et le Département pour arriver à une couverture totale de l'Agglomération.



www.coeuressonne.fr

La Maréchaussée

1 Place Saint-Exupéry

91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Optez pour un Internet en Très Haut Débit !

CŒUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION

Guide pratique

Le Très Haut Débit

Les avantages pour les particuliers



Gain de temps



Gain de qualité



Usages simultanés
par toute la famille



Envoi
de très gros fichiers

Les avantages pour les entreprises



Transmission en temps
réel des données



Visioconférence
haute-définition



Stockage des données
à distance



Développement
du travail collaboratif



J'habite sur l'Agglo...

Mon logement est-il raccordable ?

L'Agglo a choisi de déployer en priorité le THD dans les communes et les quartiers où les débits sont globalement les plus faibles (< 2 MB/s).

Pour le savoir, rendez-vous à l'adresse :
<http://opcom.tutor.fr/ELIGIBILITE/Test.do>

Si oui, il vous suffit de choisir votre opérateur dans la liste ci-dessous :

- **Comcable** (TV avec chaînes TNT, Internet, téléphonie fixe) : www.comcable.fr – 09 69 36 01 20
- **Coriolis** (TV avec chaînes TNT, Canal+ et Canalsat, Internet, téléphonie fixe et mobile) : www.coriolis.com 09 70 71 55 55
- **Kiwi-box** (TV avec chaînes TNT, Internet, téléphonie fixe) : www.kiwi-fibre.fr – 09 80 50 12 12
- **K-net** (TV avec chaînes TNT, Internet, téléphonie fixe) : www.k-net.fr – 09 72 35 03 50
- **Ozone** (TV avec chaînes TNT, Internet, téléphonie fixe) : www.ozone.net – 09 73 01 10 00
- **La fibre vidéofutur** (TV avec chaînes, internet, téléphonie, VOD illimitée) : www.lafibrevideofutur.fr 09 70 25 26 27

Dans le cas contraire, nous vous invitons à vérifier votre éligibilité sur les sites des opérateurs nationaux : www.boutique.orange.fr/eligibilite ou : www.sfr.fr/box-internet/test-eligibilite-adsl-vdsl-fibre.html

Comment se passe le raccordement ?

Le réseau de l'Agglo est déployé sur le domaine public, à proximité des logements. Le raccordement sur le domaine privé ne peut être effectué qu'après commande auprès d'un opérateur. En cas de logement collectif une convention doit être établie avec le bailleur ou le syndic.

Les délais et le montant des frais de raccordement sont fixés par l'opérateur, en fonction de la complexité des travaux. Convaincue que le THD est un réel gage de compétitivité



Je travaille sur l'Agglo...

et de dynamisme pour notre territoire, l'Agglo s'est engagée à desservir l'ensemble des entreprises. Toutes celles situées sur le territoire du **Réseau d'Initiative Public** (voir www.coeuressonne.fr) peuvent donc accéder au **Très Haut Débit « professionnel » dit FTTO (Fiber To The Office)**, quel que soit le quartier dans lequel elles sont implantées.

Vous souhaitez que votre entreprise passe à la vitesse supérieure ?

Retrouvez tous les renseignements à l'adresse : www.coeuressonne.fr rubrique votre quotidien